



Wallonie

## COMMUNE DE VIELSALM

## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Monsieur Emanuel VAN THILLO demeurant Velodreef 28 à 2910 Essen.

Le terrain concerné est situé Neuville, 15 à 6690 Vielsalm et cadastré Vielsalm 1<sup>ère</sup> Division Section D n° 269C, 270D.

Le projet est de type: transformation et extension d'une maison de vacances en vue de créer un gîte pour 8 personnes, et présente les caractéristiques suivantes:

Le projet déroge aux plans et prescriptions du schéma d'orientation local de Neuville approuvé par arrêté royal le 01 mars 1960 pour les motifs suivants:

- A - Destination: création d'un gîte dans une zone réservée à l'établissement d'habitations privées;
- C - Implantation: annexe située à moins de 4 mètres de la limite mitoyenne;
- C - Implantation: annexe disposée en L par rapport au volume existant et d'une superficie supérieure à 20m<sup>2</sup>;
- C - Implantation: placement d'un escalier extérieur métallique;
- D - Style: le mur pignon à l'arrière de l'annexe est aveugle;
- E - Gabarit: annexe présentant un seul niveau, une hauteur sous corniche comprise entre +/- 2,20m et +/- 2,50m par rapport au terrain naturel;
- E - Gabarit: petit volume en excroissance prévu le long de la façade avant présentant une toiture plate;
- F - Matériaux: mise en oeuvre d'un matériau "Eternit equitone gris" pour le petit volume en façade avant.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et sur rendez-vous, pris au moins 24 heures à l'avance auprès du Service communal de l'urbanisme le mardi de 13h30 à 17h et le mercredi de 13h30 à 16h.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Service communal de l'urbanisme: Monsieur Philippe Maréchal (080/292817) - Madame Sabine Piette (080/292818) - Madame Sandra Fransolet (080/292816).

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 18 mai 2020 au 02 juin 2020 au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante: Administration communale de Vielsalm, rue de l'Hôtel de Ville 5 à 6690 Vielsalm
- par courrier électronique aux adresses suivantes: philippe.marechal@vielsalm.be ou sabine.piette@vielsalm.be ou sandra.fransolet@vielsalm.be

A Vielsalm, le 13 mai 2020

Pour le Collège,

La Directrice générale,

  
Anne-Catherine PAQUAY



Le Bourgmestre,

  
Elie DEBLIRE